



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 22 Juin 2011

Date de la convocation 15 Juin 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle</p> <p>BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée,</p> <p>FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M.SAN MARTIN Bernard,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain,</p> <p>MERIFONS : M.VIALA Daniel,</p> <p>MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p>NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard</p> <p>OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,</p> <p>PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François,</p> <p>PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p>VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme M SEGURA René, M BORE Jacques à Mme FABRE Maryse Mme BARRE Berthe à M.LACROIX Jean-Claude M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier, M.VENTRE Philippe à M.SAN MARTIN Bernard M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.LIEB François à M.MARTINEZ Antoine, M.LEBREAU Jean Jacques à M.GIL Claude,</p>

Objet : Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement (ALISH) – Modification du règlement intérieur.

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du conseil communautaire que suite à l'ouverture d'une section moins de 6 ans sur la commune de Fontès, il convient d'intégrer ces nouvelles informations dans l'article 2 « capacité d'accueil » désormais rédigé comme suit :

	Canet		Ceyras		Maternel Clermont l'Hérault	Primaire Clermont l'Hérault	Fontès		Nébian		Octon		Paulhan	
	- 6	+ 6	- 6	+ 6	- 6	+ 6	- 6	+ 6	- 6	+ 6	- 6	+ 6	- 6	+ 6
Mercredis	24	48	26	46	30	99	16	28	16	24	10	16	32	59
Hiver	24	48	26	46	30	99	16	28	16	24	10	16	32	59
Printemps	24	48	26	46	30	99	16	28	16	24	10	16	32	59
Juillet/Août	24	48	26	46	30	99	16	28	16	24	10	16	32	59
Toussaint	24	48	26	46	30	99	16	28	16	24	10	16	32	59
Noël	24	48	26	46	30	fermé	fermé	fermé	fermé	fermé	fermé		fermé	

Par ailleurs, il est proposé aux membres du conseil de modifier la tarification journée en imposant un forfait minimum de 1 euro par demi-journée ou 2 euros par journée.(ce forfait sera exigé pour toutes les familles dont le prix de la demi-journée ou de la journée, après déduction des différentes aides telles C.A.F, M.S.A, Comité d'entreprise,..., serait inférieur à ces montants).

Ces modifications entreront en application à compter du 5 Septembre 2011.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement (ALISH) telle que présentée ci-dessus.

ADOpte la tarification journée en imposant un forfait minimum de 1 euro par demi-journée ou 2 euros par journée telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.